

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013



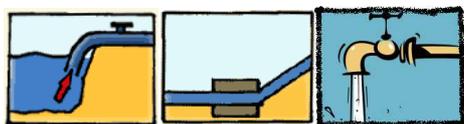
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisations techniques du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	16
3.2.1.	Définition jusqu'en 2012 (P103.2B).....	16
3.2.2.	Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Travaux engagés au cours de l'exercice	26
4.2.	Branchements en plomb.....	27
4.3.	État de la dette du service	27
4.4.	Amortissements	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	28
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisations techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi



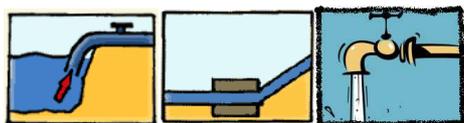
Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRIGNAIS, BRINDAS, CHAPONOST, CHEVINAY, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MARCY-L'ETOILE (Communauté urbaine de Lyon), MESSIMY, POLLIONNAY, SAINT-LAURENT-DE-VAUX, SAINTE-CONSORCE, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS, VAUGNERAY, YZERON
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui..... Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2006
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant (ajout dans le bordereau de prix des prestations administratives concernant la fourniture et la pose de compteurs de radiorelève)

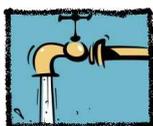
Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques

La collectivité prend en charge :

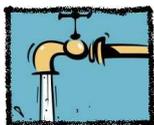
Gestion des abonnés	recouvrement
Entretien	du génie civil des ouvrages, mise en conformité installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés
Renouvellement	des canalisations, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
Prestations particulières	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Le service public d'eau potable dessert **56 409 habitants au 31/12/2013** (55 279 au 31/12/2012).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **23 347 abonnés au 31/12/2013** (22 846 au 31/12/2012).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation 2012-2013 (en %)
Brignais	4541	0	4541	4448	2,1
Brindas	2382	0	2382	2330	2,2
Chaponost	3420	1	3421	3334	2,6
Chevinay	254	0	254	253	0,4
Courzieu	628	0	628	626	0,3
Grézieu la Varenne	2152	0	2152	2091	2,9
Marcy l'Etoile	1108	5	1113	1106	0,6
Messimy	1462	0	1462	1432	2,1
Pollionnay	928	0	928	882	5,2
St Laurent de Vaux	101	0	101	99	2
Ste Consorce	802	4	806	766	5,2
Soucieu en Jarrest	1700	0	1700	1677	1,4
Thurins	1263	0	1263	1253	0,8
Vaugneray	2128	0	2128	2082	2,2
Yzeron	468	0	468	467	0,2
Total	23337	10	23347	22846	2,2

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 34,13 abonnés/km au 31/12/2013 (33,4 abonnés/km au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 137.22 m³/abonné au 31/12/2013. (143.29 m³/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné domestique (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de 122.92 m³/abonné au 31/12/2013. (129.72 m³/abonné au 31/12/2012 et 135.81 m³/abonné au 31/12/2011).

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



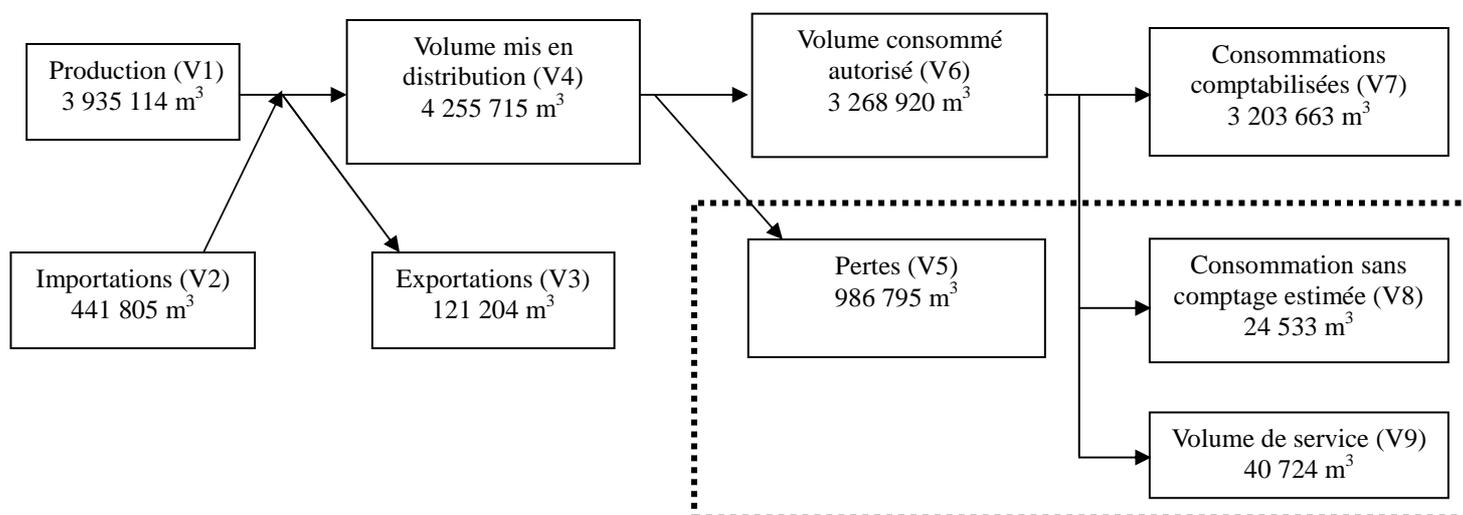
Le service public d'eau potable prélève 3 935 114 m³ pour l'exercice 2013 (3 864 650 m³ pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		25 438	39 124	54%
ZONE DE VOURLES	22 000m ³ /j	3 679 267	3 711 278	1%
SOURCES COURZIEU		75 235	79 683	6%
SOURCES YZERON		84 710	105 029	24%
Total		3 864 650	3 935 114	2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013

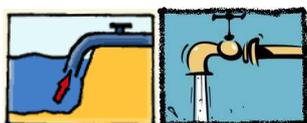


1.6.2. Achats d'eaux traitées



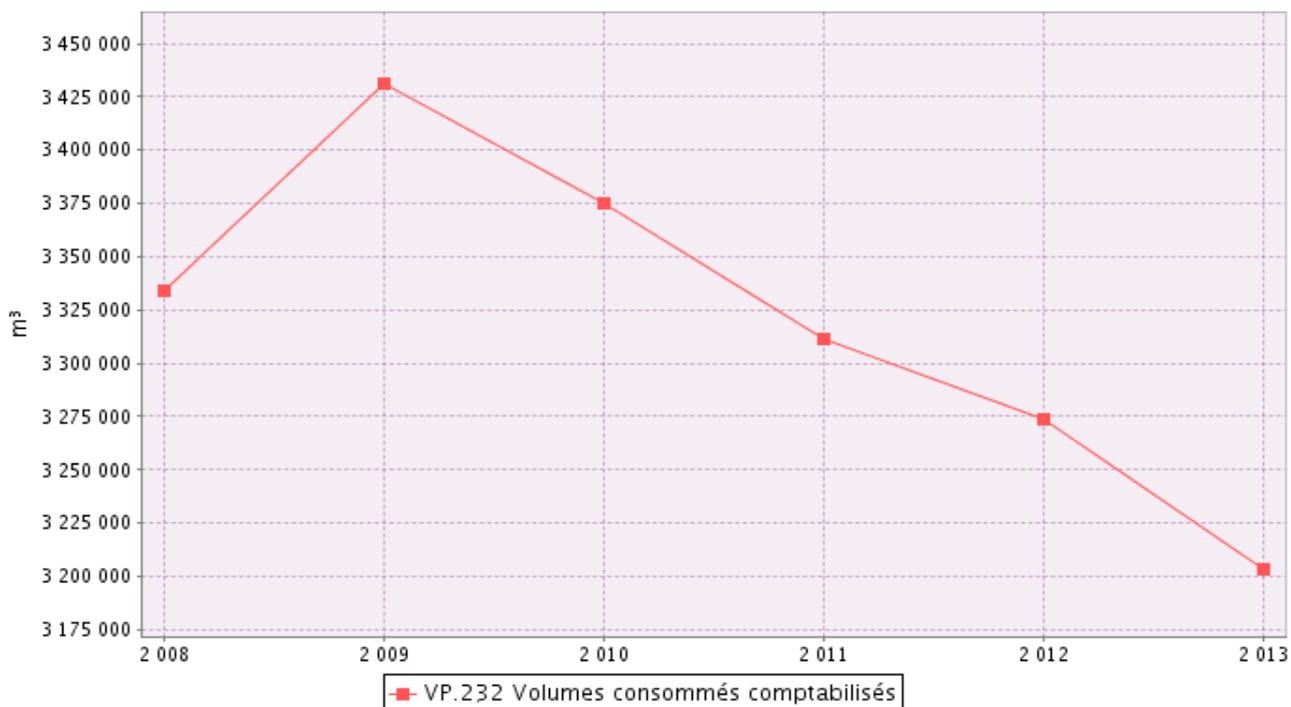
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
SMEP RHONE SUD	546 971	373 134	-31.78%	80%
SIE MONTS DU LYONNAIS ET BASSE VALLEE DU GIER	2 047	1 521	-25.69%	80%
SMEP SAONE TURDINE	78 781	67 150	-14.76%	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	627 799	441 805	-29.62%	80

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 963 668	2 868 743	-3.2%
Abonnés non domestiques	309 935	334 920	8.1%
Total vendu aux abonnés (V7)	3 273 603	3 203 663	-2.1%
SIDE REGION MILLERY MORNANT	12 367	0	-100%
SMEP RHONE SUD INTERCONNEXION	163 024	7 534	-95.4%
SMEP SAONE TURDINE INTERCONNEXION	77 969	113 670	+45.8%
Total vendu à d'autres services (V3)	253 360	121 204	52.2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.4. Autres volumes



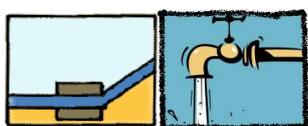
	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	24 477	24 533	0.2%
Volume de service (V9)	38 599	40 724	5.5%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 336 679	3 268 920	-2%

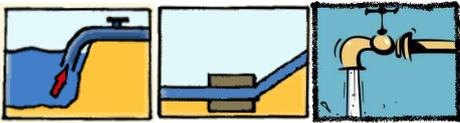
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 684 kilomètres au 31/12/2013 (684 au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,82 €	30,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 60 m ³	0,6138 €/m ³	0,6138 €/m ³
	De 61 à 120 m ³	0,8592 €/m ³	0,8592 €/m ³
	De 121 à 250 m ³	0,8470 €/m ³	0,8470 €/m ³
	De 251 à 750 m ³	0,8089 €/m ³	0,8089 €/m ³
	De 751 à 35 000 m ³	0,7311 €/m ³	0,7311 €/m ³
	Au-delà de 35 000 m ³	0,6320 €/m ³	0,6320 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	34,56 €	35,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 60 m ³	0,3571 €/m ³	0,3628 €/m ³
	De 61 à 120 m ³	0,6332 €/m ³	0,6433 €/m ³
	De 121 à 250 m ³	0,6824 €/m ³	0,6933 €/m ³
	De 251 à 750 m ³	0,6511 €/m ³	0,6615 €/m ³
	De 751 à 35 000 m ³	0,5597 €/m ³	0,5687 €/m ³
	Au-delà de 35 000 m ³	0,4852 €/m ³	0,4929 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement (Marcy l'étoile)	0,0173 €/m ³	0,0214 €/m ³

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/03/2007	augmentation de 0,10 €/m ³ de la part proportionnelle de la collectivité suite à la suppression du fonds départemental de renouvellement des réseaux

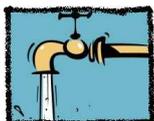
Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 20.22 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2006.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



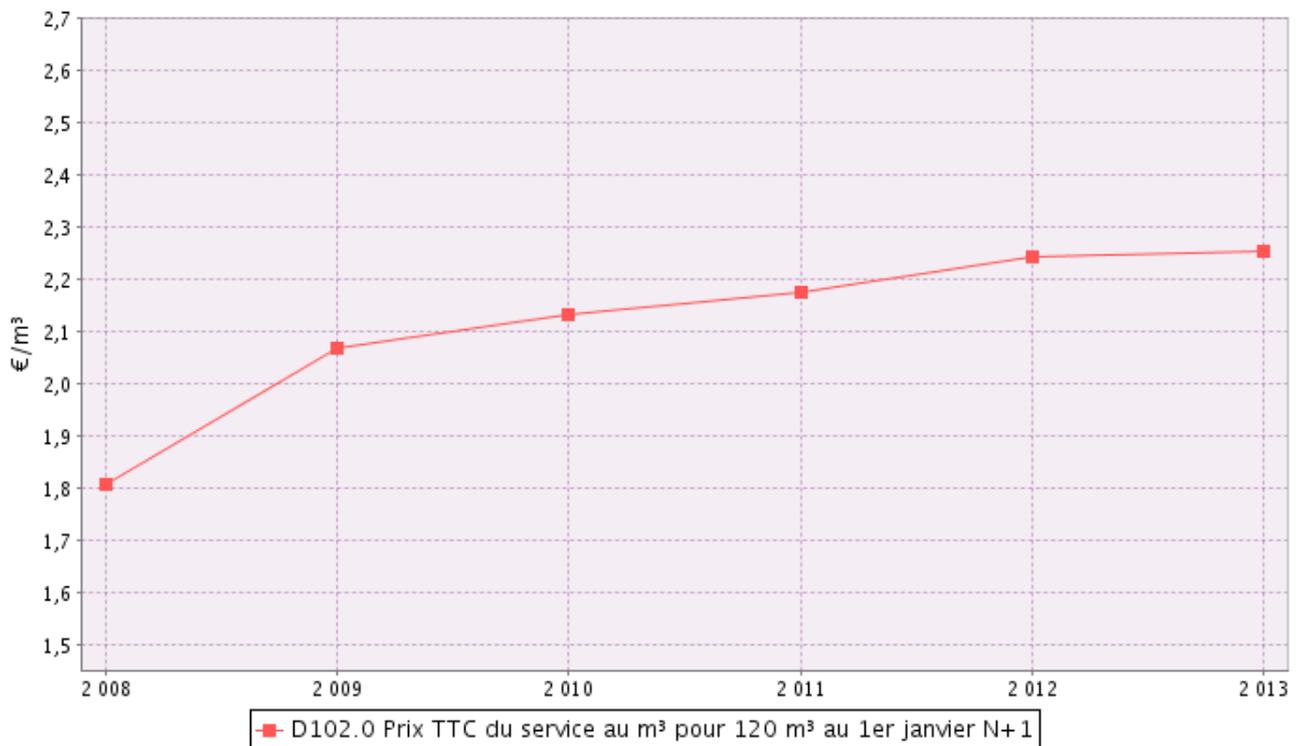
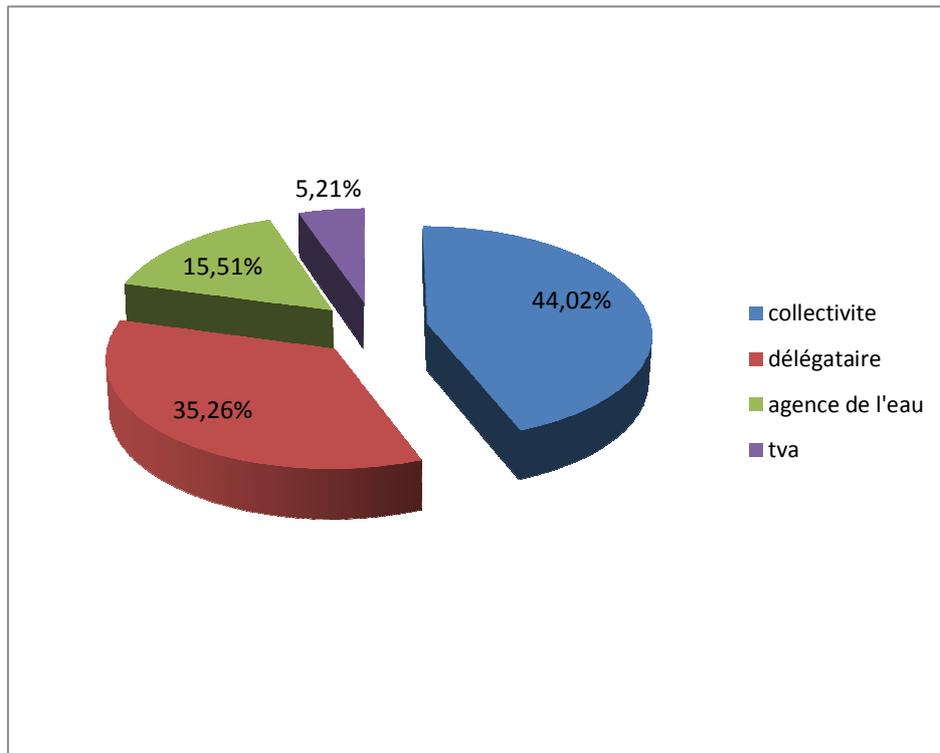
Le prix du service de l'eau potable, défini réglementairement, est celui obtenu, en € TTC/m³, en considérant un abonné domestique qui consommerait 120 m³ le 1^{er} janvier. Les différentes redevances et taxes sont prises en compte dans le calcul de ce prix au m³.

Il s'agit donc d'une consommation fictive ne correspondant pas à une facture d'un abonné du syndicat consommant 120 m³ dans l'année.

Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,82	30,82	0%
Part proportionnelle	88,38	88,38	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	119,20	119,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	34,56	35,12	1.6%
Part proportionnelle	59,42	60,37	1.6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	93,98	95,49	1.6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement : Marcy l'Etoile	—	—	
TVA	14,03	14,12	0.6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,03	56,12	0,2%
Total	269,21	270,81	0,6%
Prix TTC au m³	2,24	2,26	0,9%

Répartition au 1er janvier 2014

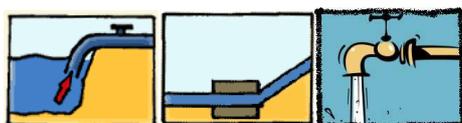


ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2013 en €/m ³	Prix au 01/01/2014 en €/m ³
BRIGNAIS	2.24	2.26
BRINDAS	2.24	2.26
CHAPONOST	2.24	2.26
CHEVINAY	2.24	2.26
COURZIEU	2.24	2.26
GREZIEU-LA-VARENNE	2.24	2.26
MARCY-L'ETOILE	2.26	2.28
MESSIMY	2.24	2.26
POLLIONNAY	2.24	2.26
SAINT-LAURENT-DE-VAUX	2.24	2.26
SAINTE-CONSORCE	2.24	2.26
SOUCIEU-EN-JARREST	2.24	2.26
THURINS	2.24	2.26
VAUGNERAY	2.24	2.26
YZERON	2.24	2.26

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 975 590,00	2 947 690,00	-0.94%
Recettes liées aux travaux (branchements)	603 423,00	768 274,00	27.32%
Total des recettes	3 579 013,00	3 715 964,00	3,83%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 279 530 €	2 343 280 €	+2.80%
<i>dont abonnements</i>	806 060 €	806 220 €	+0.02%
Recette de vente d'eau en gros	14 340 €	0 €	-100%
Total recettes de vente d'eau	2 293 870 €	2 343 280 €	2.15%
Recettes liées aux travaux	77 000 €	49 140 €	-36.18%
Prestations aux tiers (facturation et recouvrement redevance assainissement)	1 420 €	1 390 €	-2.11%
Autres recettes	45 740 €	28 340 €	-38.04%
Total des recettes	2 418 030 €	2 422 150 €	0.17%

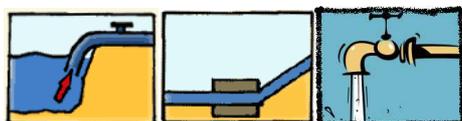
Recettes des tiers :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes redevances prélèvement	264 690 €	243 120 €	-8.14%
Recettes redevances pour pollution d'origine domestique	598 760 €	766 270 €	27.98%
Recettes Taxes sur les voies navigables	13 170 €	13 100 €	-0.53%
Total des recettes	876 620 €	1 022 490 €	16.64%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 6 313 460 € (6 146 080 € au 31/12/2012 et 6 055 643 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	151	2	152	4
Paramètres physico-chimiques	152	0	154	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	98.7	97.4
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

Conclusion (extraite du rapport annuel émis par l'ARS) :

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Ouest Lyonnais présente une bonne qualité bactériologique. Les résultats sont restés conformes aux valeurs réglementaires, excepté :

- sur le secteur « Yzeron Thurins Ecartis » où une analyse a mis en évidence une non-conformité bactériologique en sortie de station de traitement, probablement liée au point de prélèvement qui a été modifié ;
- sur le secteur « Courzieu les Avergues » : 2 analyses réalisées sur le même point de prélèvement ont mis en évidence des non-conformités, dont l'une a donné lieu à des restrictions d'usage de l'eau sur le hameau des Pomérieux. Les non-conformités sont récurrentes sur ce point de prélèvement. Plusieurs habitations du secteur étant équipés de captages privés, l'exploitant devra s'assurer que ces captages privés sont bien différenciés et disjoints du réseau public afin d'éviter tout phénomène de retour d'eau.

L'eau de toutes les sources du syndicat est acide, faiblement minéralisée et agressive ; un traitement visant à corriger ce caractère agressif est par conséquent à envisager, conformément aux dispositions de la circulaire n°DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004.

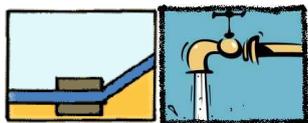
L'eau distribuée par le syndicat est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées, notamment pour les pesticides, les solvants chlorés et les substances toxiques, à l'exception de :

- d'un dépassement du paramètre turbidité sur un prélèvement au niveau de l'UDI Courzieu les Avergues ;
- d'un dépassement des paramètres turbidité – couleur sur un prélèvement au niveau de l'UDI Yzeron Bourg ;
- d'un dépassement du paramètre ammonium sur un prélèvement au niveau de l'UDI Sud Ouest Lyonnais Principale et UDI Sud Ouest Lyonnais Rechlorée ;
- de dépassements des paramètres organoleptiques odeur – saveur sur l'UDI Sud Ouest Lyonnais Principale et UDI Sud Ouest Lyonnais Rechlorée, l'UDI Yzeron Thurins Ecarts, l'UDI Courzieu Les Avergues, l'UDI Thurins Ecarts ;
- d'un très léger dépassement du paramètre Carbone Organique Total sur l'UDI Thurins Ecarts.

Enfin, les sources de Vaugneray ne bénéficient pas à ce jour des mesures de protection définies à l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.

En conséquence, la procédure qui avait été engagée par le syndicat en vue d'instaurer des périmètres de protection conformément aux dispositions de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique et qui n'a pas abouti devra être relancée et conduite jusqu'à son terme afin d'assurer la protection de ces sources.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



3.2.1. Définition jusqu'en 2012 (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2012	Exercice 2013
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Oui
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Oui
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est 80 (60 en 2012).

3.2.2. Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

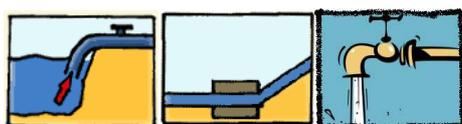
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	98.5% 5 pts
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80.9% 13 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0 pts
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5 pts
	TOTAL	120	108 pts

- (1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points
- (3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

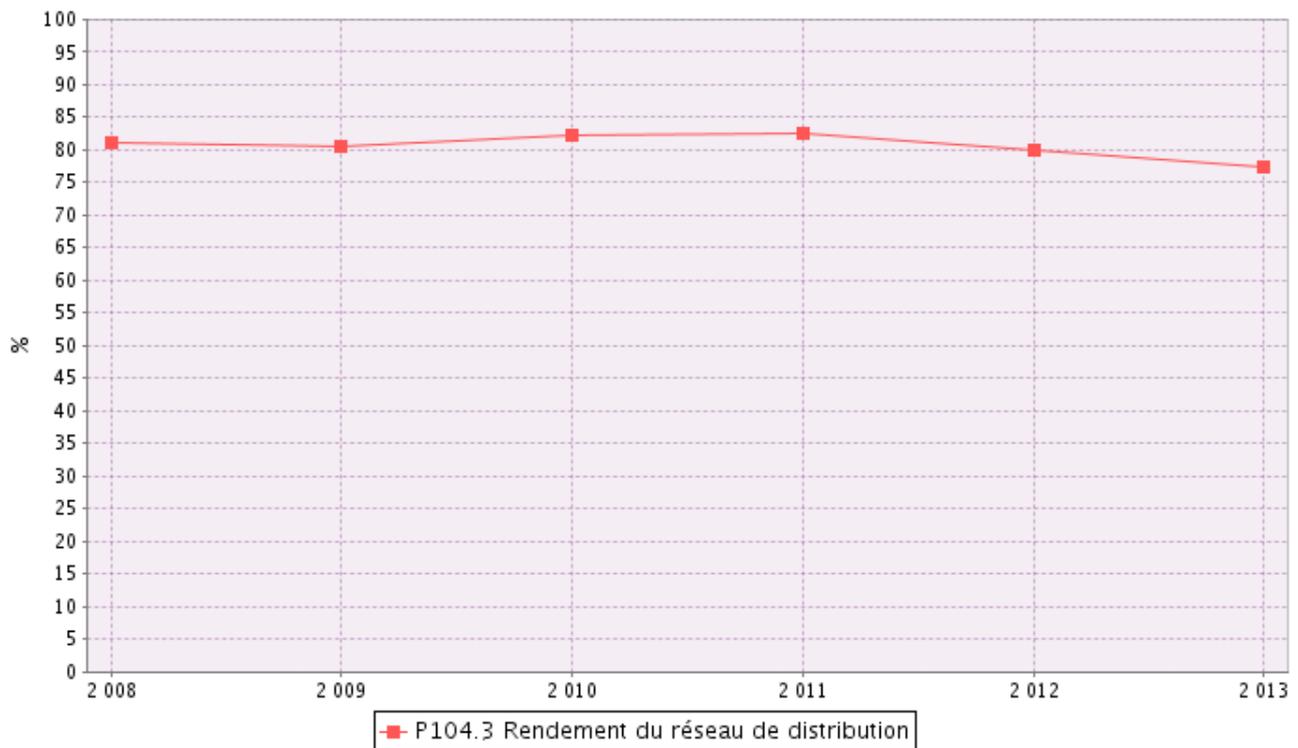
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

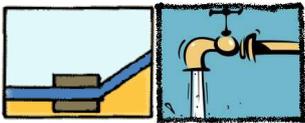
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	79.9	77.5
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	14,38	13.58
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,8	0,8



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.2 m³/j/km (3,9 en 2012).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 4 m³/j/km (3,6 en 2012).



Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (FNCCR.: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

	2013
Type de réseau (rural, intermédiaire, urbain)	Intermédiaire
Classification FNCCR (satisfaisant, assez satisfaisant, médiocre, préoccupant)	Satisfaisant

Classification du réseau selon les critères FNCCR

ILC (en m³/km/jour)	Type réseau	Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (m³/km/jour)			
		préoccupant	médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC < 10	rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
10 < ILC < 30	intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	ILP < 6
ILC > 30	urbain	ILP < 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10

Indice linéaire de consommation (ILC) et rendement minimum

ILC = (volume consommés autorisés + vente en gros/Linéaire)/365 ou 366 jours (m³/km/j)	13.58
Objectif de rendement selon décret 2012-97 (%) – (65+0.2*ILC)	67.7%
Rendement conforme à l'obligation réglementaire	oui

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	7.3	6.309	7.238	5.807	7.408

Au cours des 5 dernières années, 34.06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1% (1 en 2012).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

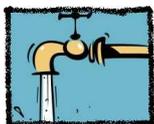
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (79.8 % en 2012).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

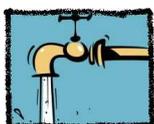


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2013, 42 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (81 en 2012), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1.8 pour 1 000 abonnés (3,55 en 2012).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

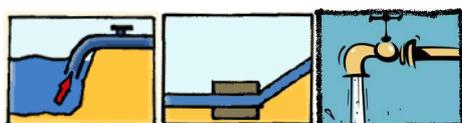


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2012).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



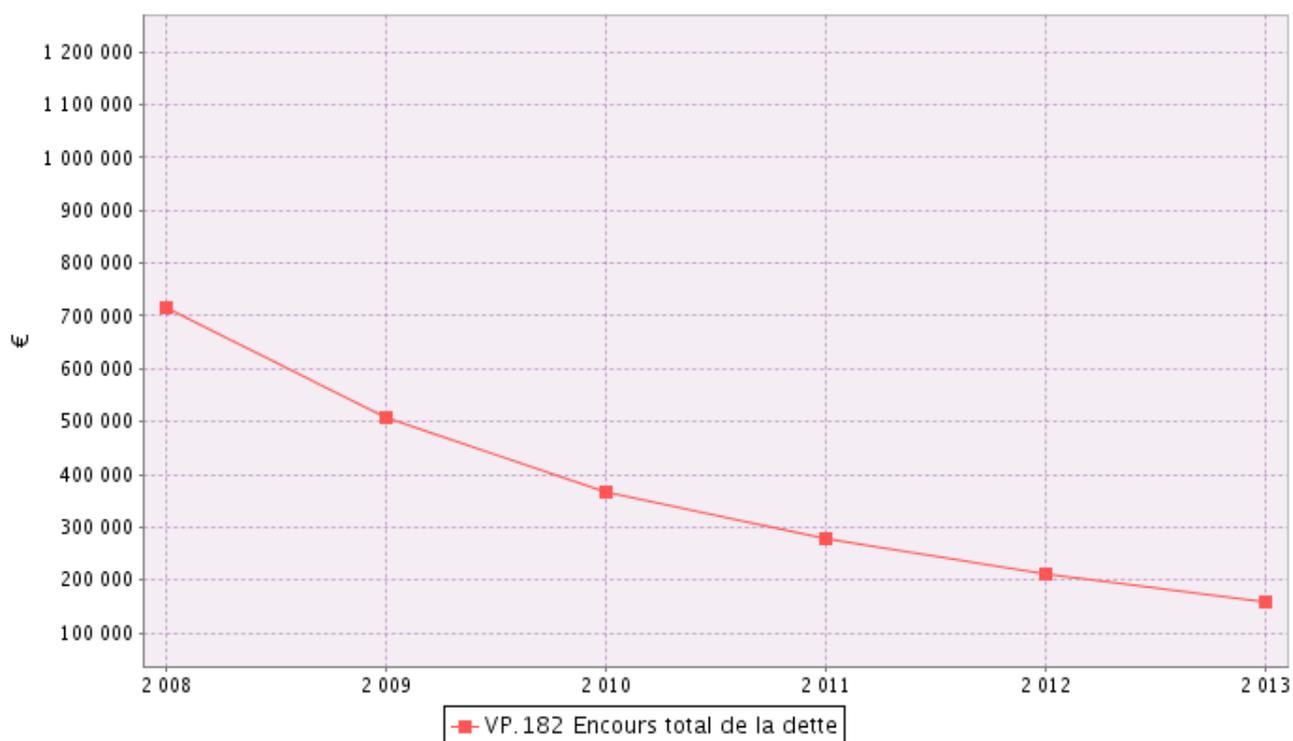
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute

annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

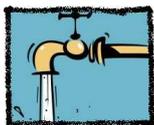
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette en €	211 402,67	159 530,31
Epargne brute annuelle en €	2 622 907,02	2 727 454
Durée d'extinction de la dette en années	0,1	0,1

Pour l'année 2013, la durée d'extinction de la dette est de 0,1 ans (0,1 en 2012).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2012 telque connu au 31/12/2013	51 910,01	67 600,45
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2012	10 278 999,74	10 485 451,15
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2012	0,50	0,64

Pour l'année 2013, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2012 est de 0,64% (0,50 en 2012).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations **écrites** de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations **écrites** reçues par l'opérateur : 138

Nombre de réclamations **écrites** reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2013, le taux de réclamations est de 5.91 pour 1000 abonnés (6.22 en 2012).

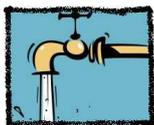
4. Financement des investissements

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
TRAVAUX ENGAGES PAR L'EXPLOITANT		
Renouvellement vanne anti –bélier - La Côte	1 580,74 €	sans objet
Renouvellement moteur groupe 1 – Puits 2	9 259,04 €	sans objet
Renouvellement trappe d'accès réservoir – La Côte	2 759,21 €	sans objet
Renouvellement cheminée de ventilation – La Côte	2 827,91 €	sans objet
Renouvellement onduleur de secours automatisme – La Côte	657,57 €	sans objet
Renouvellement système de remplissage du réservoir - Valency	3 972,65 €	sans objet
renouvellement accessoires hydrauliques	15 787,58 €	sans objet
renouvellement de 8 branchements	15 257,64 €	sans objet
Total	52 102,34 €	

TRAVAUX SIDESOL 2013 INVESTISSEMENT		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
COMPTEURS HT	65 000,00	52 659,68
RENOUVELLEMENT ELECTRO MECANIQUE	572 758,98	0,00
CHLORATION	95 000,00	0,00
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS PLOMB	853 266,79	329 416,15
TRAVAUX HORS PROGRAMME	242 090,24	221 090,50
RENFORCEMENT 2010	5 688,65	5 688,65
RENOUVELLEMENT 2010	32 837,30	22 338,70
RENOUVELLEMENT 2011	53 047,67	44 122,56
RENOUVELLEMENT 2012	1 394 524,13	1 359 056,73
RENOUVELLEMENT 2013	2 350 000,00	928 196,47
TOIT MAISON FONTAINIER	15 000,00	599,56
CREATION STATION RELAIS ARABY GREZIEU	250 000,00	64 399,73
TRAVAUX EXTENSIONS PARTICULIERES	1 045 288,66	1 045 288,66
MAIN D'ŒUVRE POSE COMPTEURS	30 000,00	11 699,22
TOTAL	7 004 502,42	4 084 556,61
SUBVENTIONS RECUES 2013 INVESTISSEMENT		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
AGENCE DE L'EAU	492 850,00	155 250,00
DEPARTEMENT	0,00	0,00
TOTAL	492 850,00	155 250,00

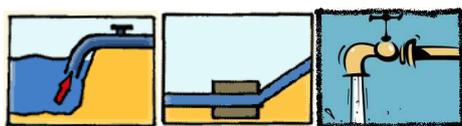
4.2. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	21 279	21 755
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	203	118
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	?	99
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,95 %	0,54 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	?	0,45%

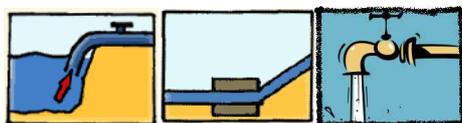
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

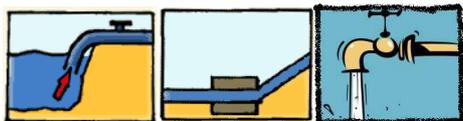
		Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		211 402.67 €	159 530.31 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	66 844.20 €	51 867.24 €
	en intérêts	2 813.32 €	781.54 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 1 353 259.53 € (1 253 033.64 € en 2012).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (HT)	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Lutte contre les fuites des réseaux	20 800 €	208 000 €
Réhabilitation des réseaux pour amélioration du rendement	2.500.000 €	2.500.000 €
Surpresseur de Ste Consoce	93 000 €	0 €
Réservoir des Bruyères Messimy	210 000 €	0 €
Chloration	80 000 €	0 €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	55 279	56 409
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,24	2,26
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2j	2j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,7	97,4
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,9%	77,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,9	4,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,6	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1%	1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,8	80
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	30 461.07 €	25 869.69 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,5	1,8
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1	0,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,5%	0,64%
P155.1	Taux de réclamations	6,22	5.91